



**Réunion d'information
du 14 septembre 2010**



MISE EN PLACE DE LA D.L.U. DANS L' AISNE

Mme DEMANGEL, TPGère et préfiguratrice de la future D.L.U. de l'Aisne, avait convié ce jour les Organisations Syndicales afin de faire un « point d'étape » sur l'avancement de la réforme dans notre département.

CALENDRIER

Comme prévu par la circulaire PARINI, un projet d'organigramme de la future D.L.U. a été déposé à la DG. Mme DEMANGEL a reçu un accord de principe, qui devrait être formalisé fin septembre. Les instances paritaires (CTPD, CAPL, CHS) siègeront alors courant octobre. Il est donc probable que la D.L.U. sera mise en place au 1^{er} novembre 2010.

ORGANIGRAMME

La D.L.U. sera constituée de 3 pôles : pôle fiscal, pôle gestion publique et pôle transverse. Les missions de maîtrise des risques, audit, communication et politique immobilière de l'Etat resteront sous la coupe directe du DDFiP.

Le pôle fiscal (responsable pressenti Mme SIMONET) regroupera une division « pilotage du réseau » (services « recouvrement », « fiscalité personnelle » et « fiscalité professionnelle ») et une division « contrôle fiscal, législation, contentieux » (services « bureau d'ordre », « législation et contentieux » et « contrôle fiscal »).

Le pôle gestion publique (responsable pressenti M. VERDES) regroupera les Domaines, une division « SPL » et une division « Etat » (services financiers et opérations de l'Etat).

Le pôle transverse (responsable pressenti M. LECLERC) regroupera la division « ressources humaines » (subdivisée en un service « RH fiscal », un service « RH gestion publique » et la formation professionnelle), la division « Budget, logistique, informatique » et la division « contrôle de gestion, stratégie, qualité de service ».

Selon Mme DEMANGEL, les agents -hors chefs de services- conserveront intégralement leur métier et leurs missions. Seul leur service de rattachement est susceptible d'être modifié ... L'objectif de la réforme n'est pas de bouleverser nos modes de fonctionnement.

La CGT veillera à ce que cet engagement soit tenu !

IMMOBILIER

La DDFiP conservera les deux immeubles actuellement occupés par la DSF (rue du 13 octobre) et par la TG (rue Saint-Martin).

L'immeuble de la rue du 13 octobre abritera le pôle fiscal et celui de la rue St-Martin le pôle gestion publique.

Le pôle transverse et la Mission Maitrise des Risques seront implantés rue St-Martin, alors que les auditeurs, le recouvrement, les agents de service et le courrier de l'actuelle TG seront rapatriés rue du 13 octobre.

En réponse à nos interrogations, Mme DEMANGEL s'est voulu rassurante : seules les ressources humaines et budgétaires et la CMI, implantées à l'actuelle DSF, déménageront rue St-Martin pour

rejoindre le pôle transverse. Dans l'autre sens, ce sont les auditeurs, les agents de service et les agents du courrier de la TG qui rejoindront la rue du 13 octobre.

En tout et pour tout, les déménagements concerneront entre 17 et 18 agents de chacune des deux implantations.

Suite au transfert des missions centralisatrices du SIEC (qui redeviendra un SIE « normal »), trois postes seront également transférés, deux dans le pôle fiscal et un dans le pôle gestion publique.

La CGT est intervenue pour rappeler que pour les cadres A et B, ces transferts ne pouvaient se faire que dans le cadre d'une demande de mutation au niveau national, à décliner ensuite en CAPL au niveau local.

Sur le plan des travaux immobiliers, ces derniers seront très légers : tout au plus quelques cloisons à déplacer ou à installer. Les travaux les plus lourds concerneront la rue St-Martin (installation du pôle transverse et de la Mission Maitrise des Risque). Le ratio m²/agent sera identique entre la rue du 13 octobre et la rue St-Martin.

QUESTIONS DIVERSES

La CGT a demandé des précisions sur l'avenir des missions informatiques. Mme DEMANGEL a précisé que les agents de la CMI rejoindraient les agents spécialisés de l'ex-TG, et formeraient une cellule départementale unique au sein de la division « budget, logistique, informatique » du pôle transverse rue St-Martin.

Mais elle n'a pas caché que la réforme en cours des SAU (régionalisation de l'assistance informatique) pourrait mettre un terme rapide à l'existence de cette nouvelle cellule ...

Nous sommes également intervenus pour que l'ensemble des agents appelés à changer d'implantation le soient après modification des TSM sous contrôle du CTPD et des CAPL (et non-pas par détachements, qui peuvent être la porte ouverte à l'arbitraire). Mme DEMANGEL n'a apporté aucune garantie sur ce point, nous renvoyant à ce qui s'était passé dans les départements précurseurs ...

Concernant les IP de l'ex-DGI, ils perdront leur polyvalence actuelle et chacun recevra une mission : soit chef de service ou chef de division, soit audit à temps complet suivant le schéma de l'ex-DGCP.

Concernant les instances paritaires, Mme DEMANGEL nous a confirmé que les deux CTPD (ex-DGI et ex-DGCP) devaient se tenir, mais qu'ils siègeraient en commun comme cela a déjà été le cas le 14 janvier dernier.

Soissons, le 14 septembre 2010.